



SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – Centre Gabrielle-Roy
17 octobre 2024 à 13h

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de Gabrielle-Roy, tenue le 17 octobre 2024 à 13h au Centre Gabrielle Roy au local 013, 8699 boul. Saint-Michel à Montréal.

PRÉSENTS :

Pierre Vasselin

Marie-Nadège Alcidas

Annie Portelance

Cédric Richer

Wladislav Pidvisischi-Danut

Jean Willins Therane Fileus

James Bastien

Formant quorum sous la présidence de Pierre Vasselin,

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Marie-Nadège Alcidas – Direction

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE :

Aucun invité

MEMBRES ABSENTS :

Pascal Leblanc

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence, Pierre Vasselin, déclare la séance ouverte. Il est 13 h 05.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Wladislav Pidvisischi-Danut que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité (01-CE-17/10/2024)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance 13 juin 2024
 - 3.1. Suivi au procès-verbal
4. Président et représentant de la communauté (MNA)
5. Établir les règles du quorum (président)
6. Calendrier de nos rencontres/dates et heures (prise de décision et adoption) (MNA)
7. Budget de fonctionnement du conseil d'établissement (prise de décision et adoption) (président)
8. Acte d'établissement et plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) (consultation) (MNA)
9. Points d'information
 - 9.1. Direction : formation pour les nouveaux membres
10. Parole au public
11. Varia
12. Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 juin 2024

IL EST PROPOSÉ par Annie Portelance que le procès-verbal de la séance du 13 juin 2024 soit approuvé avec dispense de lecture et avec ajout d'un point d'information de la Directrice sur le suivi du projet éducatif.

Approuvée à l'unanimité (02-CE-17/10/2024)

3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

- Sans objet

4. PRÉSIDENTE ET REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Pierre Vasselín accepte de reconduire son mandat de la présidence du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025.

5. ÉTABLIR LES RÈGLES DU QUORUM

CONSIDÉRANT que le quorum en formation générale adulte est la majorité, un nombre minimal de 5 membres doivent être présents pour tenir le conseil.

CONSIDÉRANT que le temps de rencontre est limité à une heure, soit de 13h à 14h.

IL EST PROPOSÉ QUE par Vladislav Pidvisischi-Danut

QUE si le quorum n'est pas atteint dans les 15 premières minutes de l'heure, le conseil est reporté à une date ultérieure. Une invitation sera envoyée par le Président.

Adoptée majoritairement (03-CE-17/10/2024)

6. ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT qu'un montant de 400\$ est mis à la disposition du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025.

P.V.

Initiales de la Présidence

DA

Initiales de la Direction

CONSIDÉRANT que par les années passées, d'un commun accord, ces montants ont été utilisés pour les activités étudiantes, telles que la soirée des finissants et la fête de fin d'année.

IL EST PROPOSÉ QUE par Cédrick Richer

QUE le montant de 400 \$ soit mis à la disposition du centre pour les activités étudiantes.

Adopté majoritairement (04-CE-17/10/2024)

7. ACTE D'ÉTABLISSEMENT ET PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES (PTRDI)

7.1 Après connaissance de l'acte d'établissement et vérification des informations sur l'établissement, le CÉ confirme que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et approuve l'acte d'établissement;

7.2 Après avoir pris connaissance du PTRDI en consultation, le CÉ confirme que les renseignements fournis dans le document sont compris et n'impliquent aucune modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires.

Confirmés majoritairement par résolution (01-CE-17/10/2024)

8 POINT D'INFORMATIONS

8.1 DIRECTION

8.1.1 Formation pour les nouveaux membres

Précisions apportées par la Directrice de l'importance et des obligations légales de la formation des nouveaux membres. Un lien sera envoyé par le Président à cet effet par courriel.

8.1.2 Suivi du projet éducatif

Le plan de la mise en œuvre des moyens retenus pour l'année scolaire 2024-2025 par les enseignants a été présenté et expliqué par la Directrice. Les moyens retenus sont la mise en place des pratiques de l'enseignement explicite et la détermination du profil de l'élève et l'adaptation de son enseignement et de ses interventions en fonction de ce profil.

8.2 PERSONNEL ENSEIGNANT

9 VARIA

10 PAROLE AU PUBLIC

11 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 13 h 59.

Présidence

Direction d'établissement

P. U.
Initiales de la Présidence

[Signature]
Initiales de la Direction

